

## Compte rendu de séance

### Séance du 8 Novembre 2019

L' an 2019 et le 8 Novembre à 21 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de , .

**Présents** : Mmes : CLIQUE Isabelle, GOUARIN Elisabeth, JOUBERT Valérie, LEARD Katia, LENORMAND Hélène, MM : ALBARO Michel, BREMARD Frédéric, DE LOBKOWICZ Wenceslas, FOUET Daniel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DESROCHES Dominique à M. FOUET Daniel, MM : BABILLOT Christophe à Mme CLIQUE Isabelle, GIRARD Didier à Mme LENORMAND Hélène, VALLENGIER Sébastien à M. ALBARO Michel

Absent(s) : Mme LEGRAND Sophie, M. BIDERE Olivier

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 04/11/2019

**Date d'affichage** : 04/11/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme LENORMAND Hélène

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- D\_2019\_06\_01 - SNA - approbation de modification des statuts
- D\_2019\_06\_02 - SNA - Autorisation de signature au Maire pour l'avenant à la convention avec le service instructeur
- D\_2019\_06\_03 - SNA - Approbation du rapport d'activités 2018
- D\_2019\_06\_04 - Autorisation de signature au Maire pour la convention 2019/2020 avec Sanka
- D\_2019\_06\_05 - Demande de subvention pour les travaux de bornes incendie
- D\_2019\_06\_06 - Demande de subvention pour les travaux du rez-de-chaussée de l'ancienne gare
- D\_2019\_06\_18 - Demande de subvention pour la modification des menuiseries et peinture à l'école
- D\_2019\_06\_07 - Demande de subvention pour les travaux de cheminement piéton à l'entrée d'agglomération
- D\_2019\_06\_08 - Demande de subvention pour l'acquisition de tablettes numériques à l'école
- D\_2019\_06\_09 - Modification du montant des charges de loyer du 25 rue V. Hugo
- D\_2019\_06\_10 - Autorisation au Maire d'accepter les dons
- D\_2019\_06\_11 - Modification de la régie bibliothèque
- D\_2019\_06\_12 - Modification du montant d'encaisse de la régie cantine
- D\_2019\_06\_13 - Suppression de la régie gens du voyage
- D\_2019\_06\_14 - Création d'une régie d'avance
- D\_2019\_06\_15 - Frelons asiatiques - Participation communale aux propriétaires privés
- D\_2019\_06\_16 - Décision modificative n° 1/2019 - BP Commune

D\_2019\_06\_02\_1 - SNA - Autorisation de signature au Maire pour l'avenant à la convention avec le service instructeur

**SNA - approbation de modification des statuts**

**réf : D 2019 06 01 - SNA - approbation de modification des statuts**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-17 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-10 du 17 avril 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

**Vu** la délibération n°CC/19-130 du conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération en date du 26 septembre 2019, portant modification statutaire, notifiée aux communes par courrier du 27 septembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

**Article 1** : D'approuver les statuts modifiés de Seine Normandie Agglomération, tels qu'annexés à la présente délibération.

**Article 2** : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**Article 3** : La présente délibération sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

**Article 4** : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 29/11/2019

et publication ou notification

du : 29/11/2019

**SNA - Autorisation de signature au Maire pour l'avenant à la convention avec le service instructeur**

**réf : D 2019 06 02 - SNA - Autorisation de signature au Maire pour l'avenant à la convention avec le service instructeur**

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition du service instructeur repoussant ainsi la durée au 31/12/2020.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 29/11/2019

et publication ou notification

du : 29/11/2019

**SNA - Approbation du rapport d'activités 2018**

**réf : D 2019 06 03 - SNA - Approbation du rapport d'activités 2018**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le rapport d'activités 2018 de SNA.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 29/11/2019

et publication ou notification

du : 29/11/2019

**Autorisation de signature au Maire pour la convention 2019/2020 avec Sanka**

**réf : D 2019 06 04 - Autorisation de signature au Maire pour la convention 2019/2020 avec Sanka**

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de musique avec l'association SANKA pour l'année scolaire 2019/2020.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 29/11/2019

et publication ou notification

du : 29/11/2019

**Demande de subvention pour les travaux de bornes incendie**

**réf : D 2019 06 05 - Demande de subvention pour les travaux de bornes incendie**

**Considérant** la législation sur l'implantation des bornes incendie,

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire, il est nécessaire d'installer de nouveaux hydrants sur le territoire,

Une estimation du coût global des travaux présente les chiffres suivants :

– Hydrant au Mont Valley	4 430.00 €
– Hydrant au Hameau de Lorey	3 655.00 €
– Frais de délégation	240.00 €

<b>TOTAL TRAVAUX H.T.</b>	<b>8 325.00 €</b>
T.V.A. 20 %	1 665.00 €

<b><u>TOTAL TRAVAUX T.T.C.</u></b>	<b><u>9 990.00 €</u></b>
------------------------------------	--------------------------

**Considérant** que le financement prévisionnel de ces travaux s'effectuera comme suit :

– Subvention au titre de la DETR	3 330.00 €
– Fonds propres	4 995.00 €

<b>TOTAL TRAVAUX H.T.</b>	<b>8 325.00 €</b>
T.V.A. 20 %	1 665.00 €

<b><u>TOTAL TRAVAUX T.T.C.</u></b>	<b><u>9 990.00 €</u></b>
------------------------------------	--------------------------

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

– **DECIDE** d'adopter ces travaux sous conditions d'obtention d'aides,

- **SOLLICITE** de l'état une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2020,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes subventions et à signer tous documents pour la bonne exécution de ces travaux.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 21/11/2019

et publication ou notification

du : 21/11/2019

**Demande de subvention pour les travaux du rez-de-chaussée de l'ancienne gare**

**réf : D 2019 06 06 - Demande de subvention pour les travaux du rez-de-chaussée de l'ancienne gare**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que ce local situé au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne gare, destiné au périscolaire, doit être réhabilité et mis aux normes énergétiques et d'accessibilité.

**Considérant** la délibération n° 2017\_01\_04 du 17/01/2017,

**Considérant** la délibération n° 2017\_03\_02 du 04/03/2017

**Considérant** la délibération n° 2017\_04\_11 et 2017-04-12 du 31/03/2017

**Considérant** l'abandon de la DETR 2017

**Considérant** la délibération n°2018\_02\_06 du 17/03/2018

**Considérant** la délibération n°2019\_02\_05 du 22/02/2019

**Considérant** les dernières modifications des programmes de subventions des différents organismes,

**Considérant** les dernières estimations financières,

- |                                    |              |
|------------------------------------|--------------|
| - Réhabilitation, mises aux normes | 205 950.00 € |
| - Honoraires et divers frais       | 34 374.00 €  |

<b>TOTAL TRAVAUX H.T.</b>	<b>240 324.00 €</b>
T.V.A. 20 %	48 064.80 €
<b><u>TOTAL TRAVAUX T.T.C.</u></b>	<b><u>288 388.80 €</u></b>

**Considérant** que le financement prévisionnel de ces travaux s'effectuera comme suit :

- |                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| - Subvention au titre de la DETR     | 96 129.60 € |
| - Subvention au titre de la CAF      | 17 700.00 € |
| - Subvention au titre du Département | 78 417.72 € |
| - Fonds propres                      | 48 076.67 € |

<b>TOTAL TRAVAUX H.T.</b>	<b>240 324.00 €</b>
T.V.A. 20 %	48 064.80 €
<b><u>TOTAL TRAVAUX T.T.C. (hors Dommage ouvrage)</u></b>	<b><u>288 388.80 €</u></b>

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ANNULE ET REMPLACE** toutes les délibérations précédentes,

- **ADOPTE** ces travaux, sous conditions d'obtention de subventions,
- **SOLLICITE** de l'état une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2020,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF),
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives pour le dossier de demande de subventions auprès des organismes ci-dessus indiqués.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 21/11/2019

et publication ou notification

du : 21/11/2019

**Demande de subvention pour la modification des menuiseries et peinture à l'école**

**réf : D 2019 06 18 - Demande de subvention pour la modification des menuiseries et peinture à l'école**

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire, il est nécessaire de procéder à quelques travaux de rénovation de la salle de motricité,

Une estimation du coût global des travaux présente les chiffres suivants :

– Fenêtres salle de motricité (2 505.95€/u)	10 023.80 €
– Volets roulants (738.32€/u)	2 953.28 €
– Porte d'entrée extérieure	2 764.85 €
– Porte d'entrée intérieure	609.61 €
– Peinture des menuiseries	1 207.50 €
– Peinture intérieure	2 310.00 €
– Remplacement dalles faux plafond	1 540.00 €

<b>TOTAL TRAVAUX H.T.</b>	<b>21 409.04 €</b>
T.V.A. 20 %	4 281.81 €

<b><u>TOTAL TRAVAUX T.T.C.</u></b>	<b><u>25 690.85 €</u></b>
------------------------------------	---------------------------

**Considérant** que le financement prévisionnel de ces travaux s'effectuera comme suit :

– Subvention au titre de la DETR	8 563.62 €
– Subvention au titre du Département	8 563.62 €
– Fonds propres	4 281.81 €

<b>TOTAL TRAVAUX H.T.</b>	<b>21 409.04 €</b>
T.V.A. 20 %	4 281.81 €

<b><u>TOTAL TRAVAUX T.T.C.</u></b>	<b><u>25 690.85 €</u></b>
------------------------------------	---------------------------

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'adopter ces travaux sous conditions d'obtention d'aides,
- **SOLLICITE** de l'état une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2020,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives pour le dossier de demande de subventions auprès des organismes ci-dessus indiqués.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 21/11/2019

et publication ou notification

du : 21/11/2019

**Demande de subvention pour les travaux de cheminement piéton à l'entrée d'agglomération**  
**réf : D 2019 06 07 - Demande de subvention pour les travaux de cheminement piéton à l'entrée**  
**d'agglomération**

**Considérant** la délibération n°2019\_02\_08 du 22/02/2019,

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire sur l'entrée d'agglomération et la nécessité de réaliser le cheminement piéton,

**Considérant** les estimations financières,

- Investissements matériels	74 666.66 €
- Honoraires et divers frais	2 821.00 €
	-----
<b>TOTAL TRAVAUX H.T.</b>	<b>77 487.66 €</b>
T.V.A. 20 %	13 960.00 €
	-----
<b><u>TOTAL TRAVAUX T.T.C.</u></b>	<b><u>€</u></b>

**Considérant** que le financement prévisionnel de ces travaux s'effectuera comme suit :

- Subvention au titre de la DETR	96 129.60 €
- Subvention au titre de la CAF	17 700.00 €
- Subvention au titre du Département	78 417.72 €
- Fonds propres	48 076.67 €
	-----
<b>TOTAL TRAVAUX H.T.</b>	<b>240 324.00 €</b>
T.V.A. 20 %	48 064.80 €
	-----
<b><u>TOTAL TRAVAUX T.T.C. (hors Dommage ouvrage)</u></b>	<b><u>288 388.80 €</u></b>

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ANNULE ET REMPLACE** toutes les délibérations précédentes,
- **ADOpte** ces travaux, sous conditions d'obtention de subventions,

- **SOLLICITE** de l'état une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2020,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF),
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives pour le dossier de demande de subventions auprès des organismes ci-dessus indiqués.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 21/11/2019

et publication ou notification

du : 21/11/2019

**Demande de subvention pour l'acquisition de tablettes numériques à l'école**

**réf : D 2019 06 08 - Demande de subvention pour l'acquisition de tablettes numériques à l'école**

**Considérant** la délibération 2019\_04\_08 du 05/07/2019,

**Considérant** le projet d'acquisition de tablettes numériques pour l'école d'un montant de 4 064.50 € HT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **SOLLICITE** une subvention auprès du DSDEN 27 à hauteur de 50%.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 29/11/2019

et publication ou notification

du : 29/11/2019

**Modification du montant des charges de loyer du 25 rue V. Hugo**

**réf : D 2019 06 09 - Modification du montant des charges de loyer du 25 rue V. Hugo**

**Considérant** le bail signé le 16/05/2015 pour le logement situé au 25 rue V. Hugo,

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DE MODIFIER** le montant des charges de loyer du 25 rue V. Hugo, passant ainsi à 100€ mensuel au lieu de 50€ à compter du 01/12/2019.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 29/11/2019

et publication ou notification

du : 29/11/2019

**Autorisation au Maire d'accepter les dons**

**réf : D 2019 06 10 - Autorisation au Maire d'accepter les dons**

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accepter les dons.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

### Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 29/11/2019

et publication ou notification

du : 29/11/2019

### Modification de la régie bibliothèque

#### réf : D 2019 06 11 - Modification de la régie bibliothèque

**Considérant** la délibération 2014\_05\_02 du 18/04/2014 autorisant le Maire à créer des régies communales,

**Considérant** portant création de la régie bibliothèque en date du 16/06/2014,

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'élargir les produits reçus dans la régie bibliothèque avec les produits suivants à compter du 01/12/2019 :

- Dons	Compte 7713
- Location de salle des fêtes	Compte 752
- Location de matériel (vaisselles, bancs)	Compte 7083
- Photocopies	Compte 7088
- Petite fourniture de bureau	Compte 7088

- **DECIDE** de renommer cette régie "diverse" au lieu de "bibliothèque"

- **RAPPELLE** que le montant maximum d'encaisse est fixé à 1 200 € devra être versé au Trésorier de Pacysur Eure dès que l'encaisse atteint le maximum ou au minimum une fois par trimestre.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

### Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 29/11/2019

et publication ou notification

du : 29/11/2019

### Modification du montant d'encaisse de la régie cantine

#### réf : D 2019 06 12 - Modification du montant d'encaisse de la régie cantine

**Considérant** la délibération en date du 18/06/2011 créant la régie cantine,

**Considérant** l'augmentation de la fréquentation de la cantine depuis la création de la régie,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DE MODIFIER** le montant d'encaisse de la régie périscolaire à 4 000 € par mois à compter du 01/12/2019.

- **RAPPELLE** que le montant maximum d'encaisse ainsi fixé devra être versé au Trésorier de Pacysur Eure dès que celui-ci sera atteint ou au minimum une fois par trimestre. Le régisseur percevra une indemnité et est assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

### Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 29/11/2019

et publication ou notification

du : 29/11/2019

### Suppression de la régie gens du voyage

#### réf : D 2019 06 13 - Suppression de la régie gens du voyage

**Considérant** la délibération en date du 16/06/2012 créant la régie gens du voyage,

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**



- **DECIDE DE SUPPRIMER** la régie gens du voyage à compter du 01/12/2019.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 29/11/2019

et publication ou notification

du : 29/11/2019

**Création d'une régie d'avance**

**réf : D 2019 06 14 - Création d'une régie d'avance**

**Vu** décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

**Vu** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

**Vu** les articles R 1617-1 à R 1617-18 du CGCT,

**Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

**Vu** l'avis conforme de Madame la Trésorière de Pac y sur Eure,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** :

Article 1. Il est institué une régie d'avances auprès du service administratif de la commune.

Article 2. Cette régie est installée à la mairie – 1 rue Guy de Maupassant – 27640 Breuilpont.

Article 3. La régie paie les dépenses suivantes :

-Petites fournitures administratives.

-Frais postaux.

-Dépenses d'alimentation et autres fournitures pour fêtes et cérémonie

-Matériel informatique.

Article 4. Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- En numéraire

Article 5. Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur.

Article 6. Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 500 euros.

Article 7. Le régisseur doit verser auprès de Madame la Trésorière la totalité des pièces justificatives des dépenses payées au moins une fois par trimestre et lors de sa sortie de fonction.

Article 8. Le régisseur est dispensé de verser un cautionnement.

Article 9. Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Article 10. Monsieur le Président et Madame la Trésorière de Pac y sur Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 29/11/2019

et publication ou notification  
du : 29/11/2019

**Frelons asiatiques - Participation communale aux propriétaires privés**

**réf : D 2019 06 15 - Frelons asiatiques - Participation communale aux propriétaires privés**

**Vu** l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la décision adoptée par Conseil Départemental de l'Eure ayant créé une aide spécifique pour la lutte des frelons asiatiques,

Considérant le caractère particulièrement invasif de l'espèce vespa velutina, communément dénommée frelon asiatique, dont la prolifération semble constante,

**Considérant** le danger que représente cette espèce pour les abeilles mais également pour la population,

**Considérant** le risque qu'une telle prolifération fait peser sur la biodiversité,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de participer à la lutte contre les frelons asiatiques à hauteur de 20% de la facture HT, sur présentation :

- D'une facture dont l'entreprise est agréée par le Département.

- Du justificatif de prise en charge des 30% par le Département.

- **PRECISE** que cette participation n'est qu'à destination des particuliers dont le nid est situé sur la commune de Breuilpont.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 29/11/2019

et publication ou notification  
du : 29/11/2019

**Décision modificative n° 1/2019 - BP Commune**

**réf : D 2019 06 16 - Décision modificative n° 1/2019 - BP Commune**

**Considérant** l'erreur d'imputation au budget de la prise de capital à la SPL,

**Considérant** les travaux d'entrée d'agglomération,

**Considérant** l'erreur d'imputation lors du règlement de la facture d'entretien des avaloirs,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'adopter les virements de crédits suivants :

Chapitre	Recette Dépense	Compte	Libellé	Montant
27	D	271	Titres immobilisés droit de propriété	- 2 000.00
27	D	261	Titres de participation	+ 2 000.00
67	D	6718	Autres charges exceptionnelles	- 71 000.00
023	D	023	Virement à l'investissement	+ 71 000.00
021	R	021	Virement du fonctionnement	+ 71 000.00
21	D	2151	Réseau de voirie	+ 71 000.00
65	D	657348	Autres communes	+ 700.00
011	D	615232	Entretien réseaux	- 700.00

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 29/11/2019

et publication ou notification

du : 29/11/2019

**SNA - Autorisation de signature au Maire pour l'avenant à la convention avec le service instructeur**  
**réf : D 2019 06 02 1 - SNA - Autorisation de signature au Maire pour l'avenant à la convention avec le service instructeur**

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition du service instructeur repoussant ainsi la durée au 31/12/2020.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux

le : 29/11/2019

et publication ou notification

du : 29/11/2019

**Complément de compte-rendu:**

- **M. BREMARD** rappelle au conseil que les encombrants seront ramassés du 25 au 29/11/2019.

- **M. FOUET**

- Informe le conseil que le porteur de drapeau habituel devra être remplacé. Son remplaçant a été validé par le Colonel DURAND.

- Informe le conseil que le CMJ termine bientôt son mandat et fera probablement don de 200 €.

- Demande si l'affiche des voeux sera renouvelée cette année?

- Réponse de M. ALBARO : Oui.

- Transmet à M. BREMARD le projet de panneau concernant le tronçon Pacy sur Eure-Bueil.

- **Mme CLIQUE** rappelle au conseil que le repas des Anciens est prévu le 17/11/2019 et informe que les colis sont en préparation.

**Informations et questions diverses.**

Séance levée à: 23:15

Validé par la/le Secrétaire de séance et par le Président de séance.